

Conditions générales de vente concernant le paiement sur facture (facture mensuelle) et dispositions relatives à la protection des données

1. Principes

- Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les rapports juridiques entre Retail Marketing Switzerland SA (Thiersteinerallee 12, CH-4053 Bâle, ci-après „RMS”) et vous-même.
- En optant pour l'utilisation de la facture mensuelle (ci-après „la FM”), vous confirmez avoir lu et compris les présentes CGV et les accepter.
- La FM est réservée aux personnes physiques capables de discernement percevant des revenus réguliers et résidant en Suisse ou au Liechtenstein.**
- Si vous avez déjà demandé et obtenu une paycard physique ou l'option paiements échelonnés (3+) ou si vous êtes enregistré sur l'application paycard et que vos achats actuels peuvent être rattachés à votre compte paycard existant, les dispositions relatives à la paycard s'appliquent aussi à ces achats. À défaut, ce sont les présentes CGV de la FM qui s'appliquent.
- Le contrat de vente de la marchandise ou de fourniture de la prestation (transaction de base) est conclu exclusivement entre le vendeur ou le fournisseur de la marchandise ou de la prestation (magasin en ligne, ci-après „le commerçant”) et vous-même. La transaction de base est régie par les conditions contractuelles du commerçant, lequel est par conséquent seul responsable de l'exécution de la transaction de base, en particulier du traitement des questions d'ordre général des clients (concernant par ex. la marchandise, les délais de livraison, l'expédition), des retours, des réclamations, des rétractations, des contestations et des avoirs. RMS n'est compétente que pour les questions relatives au paiement.

2. Paiement par facture mensuelle (FM)

RMS propose, en collaboration avec le commerçant concerné, le moyen de paiement „achat sur facture” matérialisé par le produit FM, comme prestataire de services de paiement externe. Si vous optez pour le moyen de paiement „achat sur facture”, vous concluez le présent contrat avec RMS et le commerçant cède à RMS sa créance résultant de la transaction de base. Vous vous engagez ainsi à payer à RMS le montant des achats, y compris les taxes et les intérêts éventuels conformément à grille tarifaire, dans le respect des présentes CGV.

3. Obligation de payer, mode de décompte et conditions de paiement

Vous vous engagez à payer toute créance FM résultant d'achats effectués chez les commerçants affiliés, y compris les frais et les intérêts éventuels, conformément au mode de décompte ci-dessous. Vous recevez en règle générale une FM par mois. Si vous avez déjà effectué des achats sur FM, tous les montants peuvent être regroupés sur une seule et même FM. Vous disposez ainsi d'une vue d'ensemble complète des montants dus. La FM n'a pas d'effet novatoire.

a. Montants inférieurs ou égaux à CHF 499.99

Le paiement peut s'effectuer selon deux modalités:

- Vous réglez la totalité des montants en suspens, généralement à réception de la FM, ou au plus tard à la date précisée sur le document. Si votre paiement intervient **dans le délai fixé, vous n'aurez aucun intérêt à acquitter.**
- Vous réglez une partie des montants en suspens, généralement à réception de la facture RMS, ou au plus tard à la date précisée sur le document. Le montant minimum à régler est indiqué sur la facture et imprimé sur le bulletin de versement de gauche. **Dans ce cas, RMS prélèvera un intérêt annuel et des frais administratifs conformément à la grille tarifaire.**

b. Montants égaux ou supérieurs à CHF 500

Le paiement peut s'effectuer selon deux modalités:

- Vous réglez la totalité des montants en suspens, généralement à réception de la FM, ou au plus tard à la date précisée sur le document. **Si votre paiement intervient dans le délai fixé, vous n'aurez aucun intérêt à acquitter.**
- Vous réglez la totalité des montants en suspens en un maximum de trois paiements partiels mensuels consécutifs effectués chacun à réception de la FM, ou au plus tard à la date imprimée sur la facture. Ces trois paiements peuvent correspondre à des montants différents. Le montant minimum à régler est indiqué sur la facture et imprimé sur le bulletin de versement de gauche. **Dans ce cas, RMS prélèvera un intérêt annuel et des frais administratifs conformément à la grille tarifaire.** Si vous souhaitez effectuer plus de trois paiements partiels, vous pouvez demander l'option paiements échelonnés (3+).

c. Conditions de paiement indépendantes du montant de la facture

Si vous réglez votre facture par versement à la poste, les frais postaux facturés au destinataire seront imputés sur votre FM suivante. Les virements bancaires ou postaux n'entraînent en principe aucuns frais supplémentaires. **Si vous ne réglez pas la facture ou au moins le minimum requis, y compris les frais et les intérêts éventuels, dans le délai fixé, vous êtes en retard. Dans ce cas, RMS vous facturera, à titre d'intérêt moratoire, l'intérêt annuel précisé dans la grille tarifaire sur tous vos achats à partir de la date de l'achat, de même que, pour chaque rappel, les frais de relance précisés dans la grille tarifaire. En cas d'arriérés de paiement, RMS peut exiger à tout moment le paiement immédiat de la totalité des montants en suspens et suspendre l'utilisation de la FM.**

Tout paiement (total ou partiel) sera pris en compte pour le calcul des intérêts dès sa comptabilisation et déduit des frais et intérêts dus.

Pour l'établissement d'une copie de facture, RMS vous facturera un montant forfaitaire conformément à la grille tarifaire.

La facture est réputée acceptée sauf contestation écrite dans les 10 jours qui suivent sa réception.

4. Durée et résiliation du contrat

Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il prend fin automatiquement au règlement intégral du montant en suspens dans le délai imprimé sur la facture ou

à la conclusion d'un contrat pour bénéficier soit de la paycard physique soit de l'option paiements échelonnés (3+).

RMS peut résilier les rapports contractuels à tout moment et sans explication dans un courrier à votre attention. Le cas échéant, la totalité du montant en suspens devra être acquittée dans le délai imprimé sur la facture.

5. Interdiction de compensation

Dès lors que l'intégralité des montants dus aura été réglée dans le délai fixé, vous serez libre de vous retirer du contrat à tout moment.

6. Recours à des tiers et droit de cession

RMS a le droit de recourir à un tiers pour exécuter ce contrat. Elle a aussi le droit de transférer ou de céder à un tiers tout ou partie de ces rapports contractuels ou des créances découlant de ce contrat. En cas d'arriérés de paiement, si le recouvrement est confié à un tiers, il peut en résulter des frais supplémentaires conformément à la grille tarifaire de l'Association suisse des sociétés fiduciaires de recouvrement (VSI).

7. Dispositions relatives à la protection des données

a. Autorisation d'utiliser les données vous concernant

La collecte, le traitement et l'utilisation des données relatives aux personnes s'inscrivent dans le cadre des prestations FM proposées et sont nécessaires pour vous permettre d'effectuer des achats avec la FM. En utilisant le service de paiement FM, vous acceptez que RMS traite, avant et / ou pendant la conclusion de la vente, les données vous concernant telles que nom, prénom, adresse, date de naissance, sexe, adresse e-mail et numéros de téléphone fixe et portable avec les informations relatives à votre contrat de téléphonie mobile, de même que les informations relatives à l'historique des commandes et des paiements telles que nombre d'articles, numéros d'article, montant des factures, type d'envoi, numéro d'envoi et pourcentage de taxes. Les données relatives aux personnes sont utilisées aux fins suivantes: fourniture des prestations demandées, contrôles d'identité et de solvabilité (ce qui peut impliquer la collecte d'évaluations de tiers tels que des sociétés de renseignements économiques), gestion des risques (y compris la prévention de la fraude), développement des prestations paycard, entretien des relations avec la clientèle, marketing, statistiques internes et analyse. RMS peut, à des fins d'identification ou de prévention de la fraude, faire vérifier la concordance de vos données personnelles et de votre adresse auprès de votre opérateur de téléphonie mobile. Elle peut à cet effet demander, par l'intermédiaire du partenaire MF Group AG, à consulter les informations suivantes: type d'abonnement, date de conclusion du contrat, état du contrat, type de client (professionnel ou particulier), mode d'envoi de la facture et modèle de téléphone utilisé. RMS peut aussi utiliser à des fins d'identification des informations accessibles publiquement (sur les réseaux sociaux, par ex.) si des recherches plus approfondies se révèlent nécessaires pour examiner des cas de tromperie ou d'utilisation frauduleuse des prestations. Elle peut notamment utiliser les adresses du client pour évaluer sa solvabilité. RMS peut transmettre ces informations à des entreprises partenaires, qui pourront également les utiliser aux fins décrites ici. Elle ne peut cependant pas transmettre les informations provenant de l'opérateur de téléphonie mobile. RMS peut par ailleurs communiquer les données vous concernant si la loi ou les autorités l'y obligent, pour faire valoir ses droits ou encore pour protéger ses autres clients.

Vous acceptez que RMS ou son partenaire contractuel MF Group AG utilisent les données vous concernant, à l'exception de celles qui relèvent de votre contrat de téléphonie mobile, à des fins de marketing.

Liste exhaustive des partenaires contractuels mandatés:

- CRIF SA, Riesbachstrasse 61, CH-8008 Zurich, tél. +41 44 913 50 50
- infoscore SA, Ifangstrasse 8, CH-8952 Schlieren, tél. +41 44 738 68 88
- MF Group SA, Am Bohl 6, CH-9004 St-Gall, tél. +41 58 806 06 06
- Swisscom SA, Alte Tiefenastrasse 6, CH-3050 Berne
- Sunrise Communication AG, Binzmühlstrasse 130, CH-8050 Zurich
- Poste CH SA, Wankdorfallee 4, CH-3030 Berne

b. Contrôle de solvabilité

RMS vérifie si elle peut satisfaire votre demande de paiement sur facture en fonction du risque potentiel de défaut de paiement ou s'il convient, en concertation avec le commerçant, de vous proposer un autre moyen de paiement. A cette fin, elle procède à un contrôle d'identité et de solvabilité. Sont déterminants pour l'octroi de la possibilité de payer sur facture la solvabilité générale et le respect des conditions de paiement. Vous autorisez RMS ou le partenaire contractuel mandaté par elle à fournir ou à collecter tous les renseignements nécessaires à l'examen de votre solvabilité et à l'exécution du paiement partiel, en particulier auprès des autorités, de sociétés de renseignements économiques, d'intermédiaires de crédit, d'employeurs ou d'autres services de renseignement, et à en rendre compte à d'autres services en fonction de ses obligations légales. Seront notamment signalés la nature, le montant et les modalités du crédit et les coordonnées du demandeur (nom, prénom, adresse, date de naissance, nationalité). Vous acceptez en outre que les données vous concernant soient enregistrées aux fins mentionnées.

c. Révocation de votre accord

Vous pouvez révoquer votre accord à tout moment, sans frais. Même en cas de révocation, RMS conserve le droit de traiter, d'utiliser ou de transmettre les données vous concernant dans la mesure où: c'est nécessaire pour l'exécution des prestations de paiement convenues; la loi l'exige, ou un tribunal ou une autorité l'ont ordonné.

Conditions générales de vente concernant le paiement sur facture (facture mensuelle) et dispositions relatives à la protection des données

d. Demande d'information et demande de suppression

Vous avez le droit d'obtenir gratuitement des informations sur les données enregistrées chez RMS et d'en demander la rectification, le blocage ou la suppression. Veuillez adresser votre demande par écrit à:

RMS protection des données
Facture mensuelle
Case postale 336
CH-9004 St-Gall

8. Correspondance et obligation de signaler tout changement de coordonnées

La correspondance de RMS est réputée expédiée valablement si elle a été envoyée à la dernière adresse communiquée par vous par écrit. Vous vous engagez à communiquer sans délai et par écrit à RMS tout changement concernant vos coordonnées. À défaut, les frais vous seront imputés conformément à la grille tarifaire.

9. Modification des CGV

Toute modification des CGV vous sera communiquée par écrit (e-mail, annexe à la facture, etc.) ou de toute autre manière appropriée. Sauf contestation écrite de votre part dans les 10 jours, ces modifications seront réputées acceptées.

10. Clause de non-responsabilité

RMS décline toute responsabilité quant aux dommages susceptibles de résulter d'un refus par le commerçant d'accepter un paiement sur FM, pour quelque raison que ce soit, ou d'une impossibilité d'effectuer un paiement sur FM pour des raisons techniques ou autres. Elle décline également toute responsabilité au cas où le terminal (connecté à Internet) que vous utilisez pour les opérations de base et pour le paiement serait infecté par un maliciel ou autre, ou aurait été endommagé par la transaction électronique. RMS décline également toute responsabilité en cas de dommages susceptibles de résulter d'une utilisation frauduleuse des données, d'un dysfonctionnement technique ou de l'utilisation de la connexion Internet.

11. Nullité partielle (clause salvatrice)

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGV se révélaient nulles ou non applicables, entièrement ou en partie, la validité des autres dispositions n'en serait nullement affectée. Dans ce cas, les parties remplaceraient la disposition nulle ou non applicable par la disposition valide et applicable la mieux à même de répondre à l'objectif économique poursuivi par la disposition à remplacer. La même disposition s'applique au cas où les présentes CGV présenteraient un vide juridique.

12. Droit applicable, for

Les présents rapports juridiques relèvent exclusivement du droit suisse. Le for est Bâle, sauf disposition contraire prévue par la loi. RMS a le droit de vous poursuivre devant tout autre tribunal compétent.

13. Grille tarifaire

Spécification	Frais
Frais de tenue de compte	Néant
Taux d'intérêt annuel (paiements échelonnés et retard)*	12%
Frais administratifs pour factures mensuelles adressées en cas de paiements partiels ou de retards de paiement*	CHF 2.90
Copie de facture	CHF 10.-
Frais de versement PostFinance (pour paiement en espèces au guichet)	voir tarif de la Poste en vigueur**
Frais de relance	CHF 20.-
Recherche d'adresse et de paiement	CHF 25.- + frais de tiers engagés
Consultation du compte en ligne	néant

RMS peut modifier les frais et le taux d'intérêt annuel à tout moment, en particulier en cas de modification de la structure des coûts. Toute modification vous sera communiquée sous une forme appropriée (sur votre facture mensuelle, par ex.).

* Si vous réglez votre FM entièrement et dans les délais, et que vous n'avez pas eu de montant en suspens le mois précédent, notre service de paiement est gratuit pour vous.

**Tarif applicable aux bulletins de versement (<https://www.mfgroup.ch/fr/price-pf>).